

# De la prison pour un internaute antisémite

Non, on ne peut tout dire sur les forums. Un internaute parisien a été condamné le 26 mars à 18 mois d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Paris pour diffamation raciale et provocation à la discrimination raciale...

C'est la première fois que de la prison est requise dans ce genre d'affaire.

L'homme a été reconnu coupable d'avoir diffusé, entre septembre et novembre 2000, une série de textes à caractère antisémite dans des forums de discussions. Il appelait notamment à l'assassinats de juifs, et à commettre un attentat à la bombe rue des Rosiers (quartier juif parisien). En outre, l'accusé a également diffusé un texte dans lequel il qualifiait l'Holocauste de "plus grande escroquerie du XXe siècle".

Un jugement sévère

Pour sa défense, l'accusé a argué du fait que la situation des Palestiniens en Israël l'indignait au plus haut point. "C'est à la suite du conflit israélo-palestinien et aux messages racistes anti-arabes que je recevais, que j'ai été choqué et ai décidé de réagir de cette façon, car en fait, je ne suis pas raciste ou antisémite, j'ai même travaillé pour des juifs", a-t-il déclaré.

Une explication totalement fallacieuse rejetée par le tribunal: "Ce type de comportement ne saurait évidemment trouver aucune justification dans la situation connue du fait des événements au Moyen-Orient".

En plus de la peine prison avec sursis, l'homme a écopé de 3 ans de mise à l'épreuve, de 1.500 euros de dommages à payer à chacune des deux parties civiles (le MRAP et un particulier) et de 70 euros d'amende. Le verdict, qui satisfait les parties civiles est une première en termes de sévérité. Il aura donc valeur d'exemple.

Par Olivier Chicheportiche  
pour :  
Silicon

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le samedi 30 mars 2002**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/1532-prison-pour-internaute-antisemite.html>